

Assemblée des délégués du PS60+ du 18 avril 2024

Chères et chers camarades,

Pour ne pas alourdir le texte par les tirets, les points ou les astérisques qu'impose l'écriture inclusive, je vous prie de bien vouloir lire, « délégué » comme « déléguée et délégué » et accepter la forme masculine que je ne veux pas dominante pour autant.

Dans le val d'Anniviers, où je réside durant une partie de l'année, il est des lieux préservés où la nature et sa biodiversité nous offrent des oasis de calme apaisant.



Photo : Anniviers Tourisme

Au fond du vallon de Zinal, au pied du glacier du même nom et des hauts sommets, les *Plats de La Lée* est un de ces lieux privilégiés. Grâce à la revitalisation du cours d'eau de la Navizence, la magnifique zone alluviale a repris son éclat initial et sa richesse de la flore et de la faune. C'est un des derniers bassins versants glaciaires dans le canton du Valais où les cours d'eau s'écoulent encore naturellement. Si je l'évoque en introduction de mon compte-rendu, c'est en réfléchissant aux implications de la Loi sur l'approvisionnement en électricité dont nous avons débattu au point 4 de l'ordre du jour de l'Assemblée des délégués et qui sera soumise en votation en juin prochain. Combattu par un référendum lancé par certaines organisations de défense de la nature et de sa biodiversité, ce projet de loi, s'il est adopté, aura une vraisemblable incidence sur la survie de la zone alluviale des *Plats de La Lée*. En effet, un projet de rehaussement du barrage de Moiry situé dans le vallon voisin au fond du val d'Anniviers requière un supplément d'apport d'eau qui sera capté vers la langue du glacier de Zinal et conduit en galerie vers le lac d'accumulation de Moiry. Ce captage, privera la zone alluviale des *Plats de la Lée* de l'eau nécessaire à sa survie et menacera de lente agonie ce petit paradis naturel où j'aime folâtrer.

Nous voici une fois de plus face au fragile équilibre auquel la biodiversité est confrontée.



Photo : Josiane Liechti

Ce petit exemple de l'incidence de l'application de la nouvelle loi qui assure une primauté aux grandes installations de production d'électricité sur la protection de la nature m'attriste. Combien de ces oasis et de ces paysages naturels sommes-nous prêts à sacrifier pour assurer nos besoins croissants d'énergie électrique tout en abandonnant enfin sa production par les centrales nucléaires ? Aux dernières nouvelles, l'avènement d'une société de la sobriété n'est pas à l'ordre du jour...

Mais revenons à l'ordre du jour de l'Assemblée des délégués qui s'est réunie à nouveau dans la grande salle du bâtiment du syndicat UNIA à Berne où les toits avaient blanchi par une surprenante chute de neige printanière en plaine.

Pour celles et ceux qui souhaitent en savoir plus, de nombreux documents concernant l'Assemblée peuvent être consultés sur la [page web du site interne](#).

Ouverte par notre coprésidente Rita Schmid, la séance a réservé une agréable surprise aux délégués : pour la première fois, les participants non bilingues ont bénéficié d'une traduction simultanée.

Quatre délégués renoncent à poursuivre leur mandat : Bruno Achermann (LU), Idda Maier (TG), Sonia Z'Graggen (VS), Tamara Magrini (TI). Les groupes cantonaux respectifs assureront leur remplacement. Nous avons accueilli deux nouvelles déléguées : Rosa Maria Zegg (GR) et Irina Copine (ZG).

Rita s'est réjouie du succès exceptionnel de la votation sur l'initiative pour la 13^e rente AVS, d'autant plus qu'elle sait combien les membres du PS60+ se sont engagés lors de la campagne. Elle a également relevé la condamnation de la Suisse par la Cour européenne des droits de l'homme pour ses manquements en matière de politique climatique en donnant raison aux « Aînées pour le climat ». Un exemple qui prouve que la génération des personnes âgées peut demeurer politiquement active.

La fin de la matinée a été consacrée à la présentation des différents objets soumis

à votation le 6 juin. Le PS60+ ne diffusera pas de recommandations de vote particulières puisqu'il a soutenu celles adoptées lors du Congrès du PSS du 24 février.

L'objet qui doit le plus nous inciter à nous engager dans la campagne est l'initiative d'allègement des primes. Notre camarade Heinz Gilomen, membre du Comité directeur, a rappelé que l'assurance maladie de base perçoit une prime par tête obligatoire, à l'image de l'impôt, sans toutefois tenir compte du revenu de la personne. De plus, alors que le niveau des salaires a augmenté de 12% depuis 1997, les primes de l'assurance maladie ont grimpé de 158%. Cela incite les plus pauvres à choisir une franchise maximale et souvent à renoncer à une consultation médicale. On assiste à la mise en place progressive d'une médecine à deux vitesses alors que l'art. 117 de la Constitution fédérale assure que la Confédération et les cantons sont tenus de veiller à ce que chacun ait accès à des soins médicaux de base suffisants et de qualité.

Notre coprésident, Dominique Hausser, a démontré combien l'initiative sur le frein aux coûts de la santé était une fausse bonne idée et combien son acceptation aurait des incidences sur la qualité des soins, sur les conditions de travail et du salaire du personnel et constituerait une menace sur le service public des soins.

Il revint à notre coprésidente Rita Schmid de défendre la Loi sur l'approvisionnement en électricité combattue par référendum. Après avoir rappelé notre dépendance aux énergies fossiles et leurs incidences sur le dérèglement climatique, elle a insisté sur la nécessité impérieuse de développer rapidement la production d'électricité par des sources d'énergie renouvelable comme l'hydraulique, le solaire et l'éolien sans oublier notre devoir d'économie et de recherche d'efficacité. La loi préserve les intérêts de la protection des paysages et des biotopes. Les grandes associations de la protection de la nature et de l'environnement soutiennent la loi après avoir négocié lors de son élaboration. J'espère que les promesses et les assurances relatives à la protection de la nature et du paysage seront tenues lors de l'application de la loi.

Le dernier objet soumis au vote est l'initiative sur la vaccination obligatoire. Notre camarade Ruth Schmid, présidente du groupe de travail « Santé » et membre du Comité directeur l'a brièvement présentée et a relevé qu'elle va bien au-delà du sujet de la vaccination. De portée trop vaste par sa formulation très générale, elle limite trop fortement la marge de manœuvre des autorités.

Après ce tour de la question des votations du 9 juin, boissons et sandwiches apaisèrent soif et faim durant une pause propice aux conversations et échanges informels entre les délégués.

L'après-midi fut consacré au thème de la pauvreté et de la précarité que le PS60+ a décidé de traiter en priorité en 2024. Le document « S'attaquer à la pauvreté et la précarité » proposé par le PS60+ de Fribourg fut présenté et discuté. En douze points, il propose une prise de position et une vision du PS60+ sur le sujet. Pour certains délégués, en particulier ceux de Bâle-Ville qui ont fait une lecture critique du document et une prise de position argumentée, ce texte tient plus de la vision que de propositions de mesures relativement rapidement applicables par la Confédération ou par les cantons. Toutefois, malgré ces réticences, le document a été adopté par 18 OUI, 0 NON, 7 abstentions.

Soucieux de satisfaire l'objectif de l'Assemblée des délégués de proposer une mesure concrète de lutte contre la pauvreté et la précarité, le Comité directeur a proposé une action coordonnée au niveau des cantons demandant l'automatisme de la remise des prestations sous condition de ressources. Après présentation et discussion, la proposition fut unanimement adoptée. Un document décrivant la demande et formulant les arguments à faire valoir auprès des autorités cantonales sera rédigé. Les délégués sont invités à entreprendre les démarches auprès de leurs conseillères ou conseillers d'État et de leurs député-e-s pour trouver le meilleur moyen politique pour mettre en œuvre le processus en fonction de la particularité des pratiques de la politique cantonale (motion, initiative parlementaire, etc.).

En fin de séance, les rapports des différents organes du PS60+ furent brièvement commentés. Ils peuvent être consultés sur la [page web du site interne](#).

Les délégués sont invités à rappeler aux membres de leur groupe cantonal la Conférence des membres du 1^{er} juin et la Conférence d'automne du 28 septembre qui offrent des occasions d'aborder des thèmes politiques intéressants.

Dans le train du retour, laissant libre cours au vagabondage de mon esprit, je revoyais le beau paysage hivernal des Plats de La Lée en souhaitant que l'application de la Loi sur l'électricité sache préserver ce lieu merveilleux qui en hiver fait le bonheur des skieurs de fond.

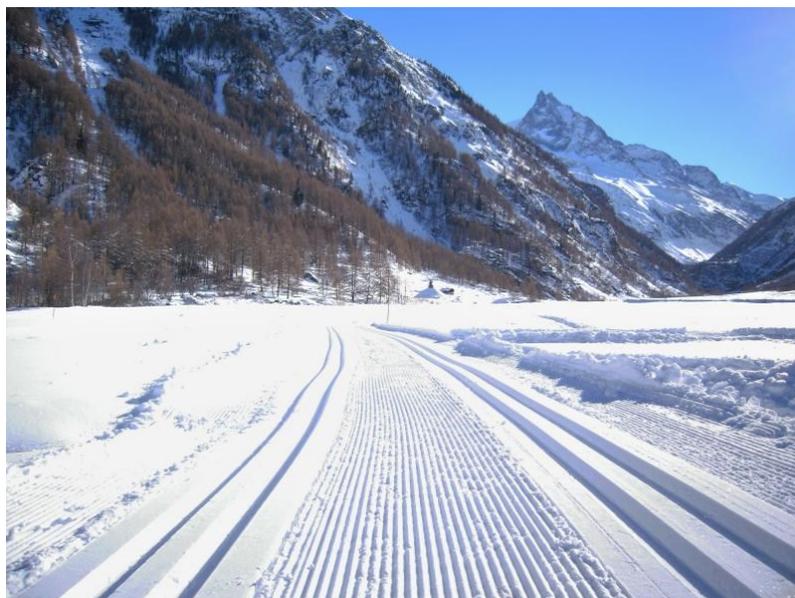


Photo : Anniviers Tourisme

Votre délégué au PS60+ Suisse
André Liechti